

ALLOCUTION D'ISABELLE COURVILLE

PRÉSIDENTE DU CONSEIL

BANQUE LAURENTIENNE

LORS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE LAURENTIENNE

1^{er} avril 2015

NOTES DE L'ALLOCATION PRONONCÉE PAR
MADAME ISABELLE COURVILLE,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL
BANQUE LAURENTIENNE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

LE 1^{er} AVRIL 2015 À 9 H 30

AU MONUMENT-NATIONAL, À MONTRÉAL

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'évolution de l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

ADOPTION DE LA NORME IFRS MODIFIÉE RELATIVE À LA PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Avec prise d'effet le 1er novembre 2014, la Banque a adopté les modifications à la Norme internationale d'information financière (IFRS) relative à la présentation des instruments financiers, qui clarifiaient les exigences en matière de compensation des instruments financiers et qui exigeaient le retraitement de l'information comparative et des mesures financières de 2014 de la Banque. Des informations additionnelles sur l'incidence de l'adoption figurent également dans les notes des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités et dans les informations supplémentaires présentées pour le premier trimestre 2015.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les PCGR et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier les résultats financiers de la Banque et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance.

Seule l'allocation prononcée fait foi.

C'est maintenant le moment pour moi de vous faire rapport des principaux dossiers qui ont retenu l'attention du conseil d'administration au cours des derniers mois.

Comme Michel et Réjean l'ont illustré, l'année 2014 a été une autre excellente année pour la Banque. Le conseil a pour sa part continué d'épauler la direction de la Banque dans la réalisation de son plan d'affaires, tout en se penchant sur d'importants dossiers, comme la mise à jour du plan stratégique du secteur des Services aux particuliers et la transition des phases d'intégration chez B2B Banque vers les stratégies de croissance de cet important secteur. Le conseil s'est aussi intéressé à la question du juste équilibre entre la croissance et la prise de risques pour le secteur des Services aux entreprises. Pour la gestion de tous ces dossiers, la riche et solide expérience des membres du conseil est un atout indéniable qui nous permet de prendre les décisions les plus éclairées possibles, dans le meilleur intérêt des parties prenantes de la Banque. Je tiens d'ailleurs à remercier très sincèrement tous les membres du conseil pour leur contribution aux réflexions de notre groupe.

Je profite aussi de l'occasion pour souligner le travail effectué par les trois comités du conseil, qui se penchent chacun sur des sujets essentiels à la bonne gestion de la Banque. Que ce soit le comité d'audit, présidé par Richard Bélanger, le comité de gestion des risques, que préside Michel Labonté, ou le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, sous la direction de Jean Bazin ; chacun des comités a consacré encore cette année beaucoup d'énergie à ses travaux respectifs.

Depuis novembre dernier, et proposée pour la première fois aujourd'hui au vote des actionnaires, Mme Susan Wolburgh Jenah s'est jointe à notre conseil. Jusqu'à tout récemment, Susan était présidente et chef de la direction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). De par sa vaste connaissance de l'environnement réglementaire entourant les différents intervenants des marchés financiers, elle apporte au conseil une expertise qui s'avèrera particulièrement pertinente compte tenu des priorités d'affaires de la Banque.

L'un des principaux dossiers qui a retenu l'attention du conseil est bien entendu celui du choix de la personne qui allait succéder à M. Robitaille à la suite de l'annonce de sa retraite. En novembre prochain, Réjean aura été à la tête de l'entreprise pendant neuf

années, et sous son leadership, le bilan de la Banque a plus que doublé, la rentabilité ajustée s'est accrue de 135 % et, en date d'aujourd'hui, nos actionnaires ont bénéficié d'une augmentation de 86 % du dividende trimestriel. Réjean, au nom de tous les membres du conseil, je tiens à te remercier sincèrement pour ton apport à la Banque. Je me retiendrai toutefois de te souhaiter dès maintenant une bonne retraite, puisque nous continuerons à travailler ensemble jusqu'en octobre prochain.

Le choix du premier dirigeant pour une organisation comme la Banque est un des rôles les plus importants, sinon le plus important, d'un conseil d'administration. Conscient de cette responsabilité, le conseil avait pris soin d'élaborer, au fil des ans et en collaboration avec l'équipe de direction, un solide plan de relève pour les dirigeants de la Banque. Au cours du processus de succession, le conseil, et tout particulièrement le comité de Ressources humaines et de régie d'entreprise, s'est entouré d'experts pour valider le plan de relève et identifier de possibles candidatures externes. Notre processus a été détaillé et complet et nous sommes convaincus d'avoir choisi le meilleur candidat pour diriger notre Banque. Nous avons souhaité également avoir une période de plusieurs mois entre le choix du futur président et son entrée en fonction afin d'assurer une solide transition. Cette période de transition est d'ailleurs pour le conseil un élément de la plus haute importance, afin de permettre au prochain président de pouvoir se familiariser avec les nombreuses parties prenantes de la Banque et d'amorcer les relations avec eux dans le respect des champs de compétence qui leur sont propres.

Francois Desjardins sera donc notre prochain président et chef de la direction à compter du 1^{er} novembre prochain. Entré à la Banque en 1991, il a débuté sa carrière au sein du réseau de succursales et s'est par la suite intégré à l'équipe qui a jeté les bases de notre centre d'appels, dont il a assuré la direction pendant quelques années. En 2004, alors qu'il n'avait que 33 ans, il s'est vu confier les rênes de B2B Banque. François a redéfini la position de l'organisation par des stratégies efficaces qui ont permis à l'entreprise de connaître une croissance et une expansion enviable. Sous son leadership, B2B Banque a procédé à deux acquisitions majeures, celles des Sociétés MRS et de la Fiducie AGF. Ces acquisitions et ces intégrations effectuées en un court laps de temps, avec tous les défis que cela représente, ont permis à B2B Banque de

doubler la taille de ses portefeuilles et de devenir un leader dans son domaine au Canada.

Plus récemment, à l'automne 2014, il s'est aussi vu confier, en plus de ses responsabilités chez B2B Banque, la direction du secteur Services aux particuliers. Visionnaire, gestionnaire extrêmement rigoureux et connaissant intimement l'organisation, le conseil d'administration est convaincu que François est la personne qui pourra le mieux, appuyé par les autres membres du comité de direction, développer la Banque et en faire une organisation encore plus compétitive.

La stratégie d'affaires et le positionnement unique de la Banque permettent de créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires. Bien diversifiée par secteurs et géographiquement, avec ses opérations dans des champs d'activité bien précis à la grandeur du Canada, la Banque recèle un énorme potentiel.

Je remercie la solide équipe de direction de la Banque pour leur engagement envers celle-ci. Soyez assuré que le conseil d'administration continuera en 2015 de vous appuyer dans la poursuite du développement de la Banque.

J'aimerais également remercier tous nos employés, sur qui nous pouvons toujours compter pour réaliser notre mission, qui est de servir avec simplicité, proximité et efficacité tous nos clients qui nous témoignent leur confiance.

En terminant, je remercie sincèrement nos actionnaires pour leur confiance. Soyez assurés que le conseil assume avec rigueur le rôle stratégique que vous lui avez confié.